



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

statistiques

Question écrite n° 41856

Texte de la question

M. Eric Doligé appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la fusion des déclarations annuelles de données sociales (DADS.UN). Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de simplification administrative présentée par le Gouvernement le 3 décembre 1997, ne semble pas à ce jour avoir été concrétisée. Eu égard à l'intérêt du projet présenté et au délai qui s'est écoulé depuis l'annonce de cette mesure (vingt-sept mois), il lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement a réellement l'intention de mettre en oeuvre cette disposition.

Texte de la réponse

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est collectée par la branche vieillesse du régime général, pour le compte des partenaires TDS (transfert de données sociales). Une autre déclaration annuelle, appelée DADS-CRC, est reçue par les caisses de retraite complémentaire. Ces deux déclarations vont être fusionnées en une seule déclaration baptisée DADSU (déclaration annuelle de données sociales unifiées). La DADSU sera expérimentée auprès d'un échantillon d'entreprises pour les données sociales de l'année 2000 et sera généralisée sur l'ensemble du territoire pour la campagne 2001 qui fera l'objet de la déclaration de janvier 2002. Les entreprises pourront effectuer cette déclaration par l'intermédiaire d'Internet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41856

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1094

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2615